



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 30 juin 2022

Délibération n°15

Objet :

Appel d'offres pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour les crèches, la Ville de Saint-Étienne et le Centre Communal d'Action Sociale - Lot n°2 : Produits laitiers et avicoles avec RHD LABO – Autorisation de signer l'avenant n°2 au marché.

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON.

Absents / Excusés :

M. Thierry NITCHEU, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Remplacements en cours :

M. Robert BIANCHIN.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- Les articles L. 2122-21-1 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique et particulièrement l'article L. 2194-1 relatif à la modification du marché.

Considérant

La Ville de Saint-Étienne et le C.C.A.S. ont lancé en groupement de commandes une procédure d'appel d'offres pour l'achat de denrées alimentaires pour les crèches, la Ville de Saint-Étienne et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Étienne.

Le lot n°2 relatif à l'achat de produits laitiers et avicoles a été attribué à l'entreprise RHD LABO pour un montant estimé de 220 000,00 € HT de commandes par an pour le C.C.A.S. de la Ville de Saint-Étienne. Le marché a été notifié le 14 avril 2022 sous le n°2021-016.

Depuis fin 2020, les cours de certaines matières premières ont fortement augmenté au niveau national du fait de la crise sanitaire.

L'entreprise RHD LABO nous a alerté sur son impossibilité de remplir ses engagements contractuels conformément aux prix prévus au marché du fait de la hausse des prix sur certaines familles de



produits, imposée par les fabricants alimentaires (produits préparés à base de céréales, d'huiles, d'œufs, ou de produits laitiers...) et des difficultés rencontrées en termes d'approvisionnement.

L'augmentation du prix des matières premières n'ayant pas été anticipée dans son offre, RHD LABO a informé le C.C.A.S., de l'augmentation moyenne de + 0.27 % (1 produit frais du bordereau des prix unitaires subit une hausse). Une fois ramenée à l'ensemble du bordereau, cette dernière est de + **0.45 % en matière d'impact financier**.

Du fait de l'imprévision de l'impact de la crise actuelle (extériorité, imprévisibilité et bouleversement dans l'exécution du contrat), il s'avère par conséquent nécessaire de passer un avenant n°2 au marché n°2021-016 afin de prendre en compte les modifications des prix du Bordereau des Prix Unitaires.

Cette augmentation sera applicable à compter de la notification de l'avenant jusqu'à la prochaine révision de prix prévue au 1^{er} octobre 2022.

L'Assemblée Délibérante :

- Approuve l'avenant n°2 entre le C.C.A.S. de Saint-Étienne et l'entreprise RHD LABO,
- Autorise le Président du C.C.A.S., ou son représentant, à signer ledit avenant n°2 dont un exemplaire restera annexé au dossier.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Gaël PERDRIAU (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT ;
- Contre : néant ;
- Abstention : néant.

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND